

Points de vue sur l'incinération.

Sommaire :

Les atouts de l'incinération

Les inconvénients de l'incinération

- Une image détestable
- Personne n'en veut, « nimby » « nimey »

Ce que les marchands d'incinérateurs n'annoncent pas :

- Volume ou masse ?
- Les mâchefers ne sont pas tous valorisables.

Brûler n'est pas gérer

Incinérateur ou CEV ?

Certes l'incinération ne manque pas d'atouts :

- réduction des volumes
- rapidité de traitement,
- valorisation de la chaleur
- adaptation aux gros gisement,
- ne produit pas de méthane,
- gestion des déchets simplifiée pour les collectivités locales,
- intervention possible à tous les niveaux de sociétés spécialisées...

Cependant l'incinération crée autant de problèmes qu'elle n'en résout.

→ **Une image détestable , (bien méritée !):** des dysfonctionnements graves n'ont pas été réglés par les pouvoirs publics avec un sérieux adapté et la rapidité nécessaire. Tout à fait justement dénoncés par les médias, les incinérateurs les plus nocifs doivent être arrêtés définitivement ; **le Ministère a déclaré 36 incinérateurs hors normes. Les autres sont-ils pour autant vertueux et parfaits? .**

Aussi les incidents de fonctionnement se sont multipliés; un des mieux médiatisés a été celui de Savoie : 10.000 fois plus de dioxines que ne tolère la réglementation , 7.000 animaux abattus. Il en coûtera quelques 68 millions de francs au contribuable pour une première aide d'urgence(le Monde 29.09.01), on finira de régler plus tard, dans la discrétion, avec de l'argent public...

Un peu partout des collectifs protestent. En Bretagne, pour tel incinérateur, l'étude topologique a été mal faite et dans la vallée les fumées ne dégagent pas , les dioxines s'accumulent ; pour tel autre, le responsable a brûlé sans contrôle ce qu'on refusait de brûler ailleurs (peintures marines, câbles électriques) : les conséquences très sérieuses pour la population ont suivi... Désinvolture criminelle de l'exploitant et silence complice des pouvoirs publics ; les emprunts contractés pour construire ces usines obligent à rentabiliser, alors on poursuit l'exploitation coûte que coûte!

Pour l'instant les textes fixent des **obligations de moyens** pour limiter les rejets toxiques, ça coûte très cher ; alors c'est fait ou pas fait... On attend que les textes fixent **des obligations de résultats**. Roseline Bachelot s'y est engagée. Et elle ajoute : « je ne veux pas voir , comme pour le texte précédent, s'installer un régime de non-droit. »

→ **Un « bâton merdeux » ; personne n'en veut !**

Le “nimby” (not in my back yard= pas dans mon jardin). Le lieu d’implantation est un vrai problème pour les populations concernées. Ceux qui défendent le projet avec le plus de conviction sont généralement ceux qui sont assurés de ne pas avoir l’incinérateur devant leur porte pour le restant de leurs jours.

Le débat sur les risques pour la santé que la proximité d’un incinérateur fait courir à la population est loin d’être clos; pour les uns le risque est imaginaire, pour les autres il est réel : sagesse ou phantasme ?

Par contre il y a **accord pour l’image** ; elle est négative ; les agriculteurs , ceux qui vivent du tourisme , redoutent la proximité de ce type d’usine qui entraîne une perte assurée de revenus. Le **risque économique** est un cauchemar pour ceux dont l’activité n’est pas délocalisable ; on ne délocalise pas une ferme !

Le nimey : (noy in my election year , pas l’année de mon élection). Face au syndrome du nimby qui touche les populations il y a celui du nimey qui touche les élus. Le risque est vécu par beaucoup de politiques comme majeur pour leurs mandats électoraux . C’est le « sauve-qui- peut ! » La grande formule « l’intérêt général doit l’emporter face aux égoïsmes particuliers » est à réserver pour les leçons à faire aux autres !

Pour la gestion des déchets, les ministres ne donnent que des objectifs d’orientation ; en conséquence, sur le terrain, « c’est une pagaille assez générale, sans arbitre où chacun défend ses intérêts matériels et politiques. »

Ce que les marchands d’incinérateurs n’annoncent pas :

Le miroir aux alouettes = volume/masse. Si l’incinération réduit bien les volumes à 90% , elle ne réduit les masses que à 35% .Ce qui veut dire que, tous résidus solides confondus, **après incinération sur une tonne de déchets entrant, 350 kg environ restent à traiter et repartiront ailleurs.** Il faut alors se débarrasser de ce gros tiers devenu toxique par la magie du feu : les mâchefers et les résidus d’épuration des fumées (REFIOM).

Les mâchefers ne sont pas tous valorisables : plus de la moitié finissent en décharge. Les mâchefers issus d’incinération sont des scories solides, les lots sont testés et classés « valorisables » ou « non valorisables en l’état », selon les polluants solubles qu’ils contiennent .

- **Là où le débouché local existe** , l’emploi des mâchefers reconnus « valorisables » semble un choix avantageux et ils peuvent être employés en TPE. En technique routière , on les utilise en soubassement, sous-couches, remblais , et là où l’eau ne risque pas les atteindre (corrosion des canalisations métalliques, pollutions...) .
- **S’il n’y a pas de débouchés locaux**, parce qu’il y a sur place production de matériaux traditionnels plus fiables et mieux acceptés, les mâchefers sont mis en décharge . Cette « **contre-valorisation** » menace la Dordogne ; il faudra payer l’enfouissement et le transport des mâchefers vers le CET classe II. C’est ce qui se passe dans les secteurs où les mâchefers ne peuvent pas affronter la concurrence avec les graviers.
- Il y a **dans nos carrières** de Dordogne des montagnes de refus de concassage et de « poussières de carrières», dont on ne sait pas quoi faire. Pourtant leurs caractéristiques techniques sont plus avantageuses et plus fiables que celles de mâchefers. Le réalisme économique l’emportera : les mâchefers iront en CET. Les mâchefers qui peuvent être **ailleurs un matériau** , seront **chez nous un déchet.**

La réalité territoriale en Dordogne : après avoir transporté les déchets vers un incinérateur , après que la magie du feu les ait rendus toxiques , il faudra reprendre 35% de la masse et la transporter vers un CET. Si on stocke ces déchets directement et proprement, débarrassés de leur fermentescible, ils attendront , inertes, comme du charbon. Le stockage pour la Dordogne est plus économique et plus écologique que l'incinération.

Brûler n'est pas gérer.

Un incinérateur pour parvenir à des coûts acceptables, doit collecter beaucoup et ne pas réduire son allure. Il faut donc lui assurer pour sa durée de vie (30 ans) le volume de déchets pour lequel il a été conçu.

Tout « détournement » de déchet, par recyclage, réemploi, réutilisation, régénération ou traitement par une autre technique met en péril sa rentabilité et sa fiabilité. Aussi on dit que **l'incinération cannibalise les autres techniques** , parce qu'elle les empêche d'optimiser leurs rendements, ou simplement d'exister.

Construire un incinérateur, c'est s'imposer un contrat qui empêchera peut-être demain d'aller vers des choix ouverts par de nouvelles technologies ; c'est **bloquer les autres formes de valorisation** qui essayent de se mettre en place . Les réserves de matières premières ne sont pas inépuisables. Les prévisionnistes ne nous donnent qu'un petit répit.

Brûler trop de déchets, c'est hypothéquer l'avenir ; les générations qui suivent en pâtiront ...

L'incinération démobilise les initiatives des particuliers et des communes qui font le choix d'une gestion ordonnée des déchets

Il est difficile d'admettre que le citoyen qui gère lui-même une partie de ses déchets (intelligence des achats, apport volontaire, compostage), paye la même somme que celui qui , par incurie, en produit le double . Il faut une **facturation équitable** favorisant le tri.

Il serait regrettable que les groupements de communes qui souhaitent échapper à la spirale du « tout incinération » en soient empêchés et que, pour assurer le plein à l'incinérateur ,les initiatives locales deviennent impossibles. Cette hégémonie irréversible pour 30 ans pose problème.

Pour la Dordogne : incinérateur ou CEV (centre de valorisation énergétique) ?

Contrairement aux allégations répétées, martelées, dans l'esprit français, **l'incinération est d'abord un système de réduction des déchets** ; la valorisation énergétique n'est qu'une conséquence possible, voire souhaitable ; elle n'est pas systématique et ne concerne qu'un petit tiers des incinérateurs.

Si l'incinérateur et son environnement sont pensés d'un bout à l'autre pour la récupération maximum d'énergie, par **cogénération**, si on décide de faire du déchet un combustible comme les autres, il faut évaluer ce qu'il représente comme gisement potentiel de substitution par rapport aux autres combustibles : gaz, fuel, charbon, nucléaire. **Alors le problème mérite d'être regardé de près .**

Mais s'il s'agit de ne valoriser qu'un petit 30% de l'énergie potentielle des déchets pour faire de l'électricité, **ce n'est pas un choix de bon sens**. Il est temps de se construire une logique de la gestion des déchets marquée de l'empreinte du développement durable ; il est grand temps de soulager la planète de la pression exercée par l'homme sur l'environnement.